

GRIFFI
du Tribunal de Commerce de
SENLIS
CITE JUDICIAIRE
60300 SENLIS Tel : 44 53 82 00

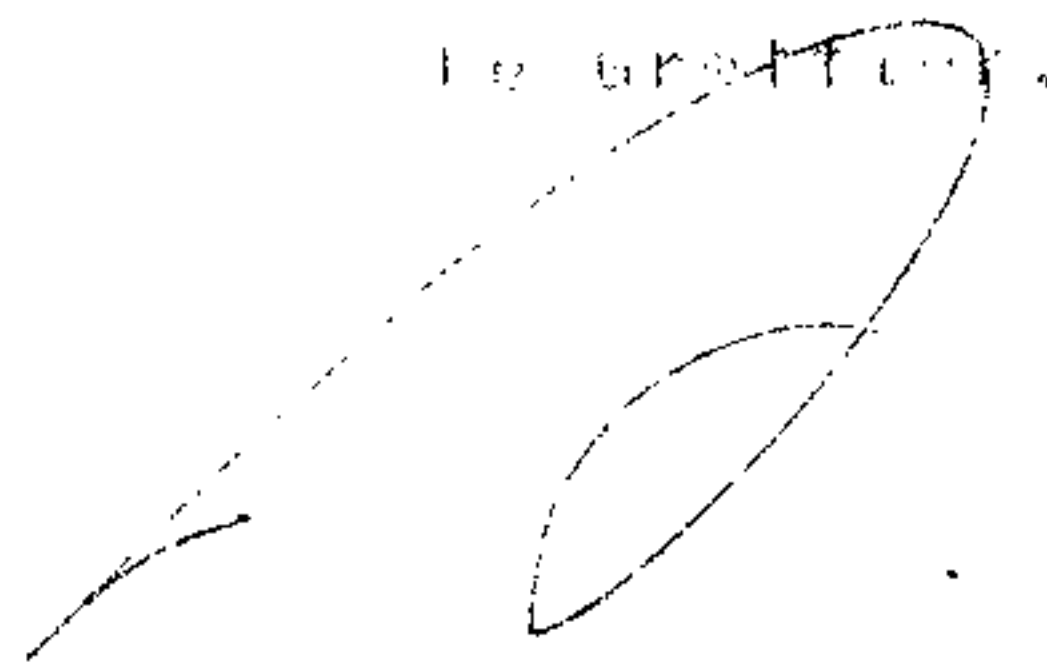
CLERKE DE JUSTICE
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :	Depot effectué par :
SA Conseil d'Administration	SA Conseil d'Administration
ETUDES METHODES COORDINATIONS	ETUDES METHODES COORDINATIONS
758 Avenue du Tremblay	758 Avenue du Tremblay
60300 CREIL	60300 CREIL

Numero RCS : SENLIS B 408 363 810 (17294/1906800277)
Pièces déposées le 22/01/2001 Numero : 200103
PV CONSEIL ADMINISTRATION du 01/12/2000
- BODIF CONSEIL ADMINISTRATION

*** CE BORDEREAU N'EST PAS UNE FACTURE A PAYER ***

Le Greffier,



ETUDES METHODES COORDINATIONS

EMC

Société Anonyme au capital de 700 000 francs

Siège social : CREIL (60100) 758 Av. du Tremblay

R.C.S : Senlis B 408 363 810 - APE 742C

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 1er DECEMBRE 2000

L'an Deux Mille, et le Premier Décembre, à Dix Heures,

Les administrateurs de la société anonyme ETUDES METHODES COORDINATION au capital de F. 700 000, se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président.

Etaient présents :

Madame Catherine BRUNET
Monsieur Christian DUBOS
Monsieur Richard BRUNET

Présidente,
Administrateur,
Administrateur,

Composant la totalité du Conseil d'Administration.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Démission de Monsieur Richard Brunet de ses fonctions de Directeur Général ;
- Nomination de Mademoiselle Martine Mouchet en qualité de Directeur Général ;
- Pouvoirs

Après divers échanges de vues et mises au point du texte du projet de résolutions, les décisions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE DECISION

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Richard Brunet en sa qualité de Directeur Général de la société EMC.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DECISION

Le Conseil d'Administration décide de nommer Mademoiselle Martine Mouchet en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Richard Brunet démissionnaire.

Mademoiselle Martine Mouchet déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et remercie ses collègues de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner.

Elle déclare en outre, ne pas être en contravention avec les dispositions de l'article 151 de la loi du 24 juillet 1966, quant au cumul de sièges de Président du Conseil d'Administration, de membre du Directoire ou de Directeur Général unique des sociétés anonymes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DECISION

Mademoiselle Martine Mouchet, en sa qualité de Directeur Général, assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représentera dans ses rapports avec les tiers.

Elle bénéficiera des mêmes pouvoirs que ceux attribués au Président du Conseil d'Administration.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DECISION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Mademoiselle Martine Mouchet en sa qualité de Directeur Général, la rémunération brute annuelle de 240 000 francs.

A cette rémunération s'ajoutera le remboursement de ses frais professionnels.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME DECISION

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs à son Président à l'effet d'accomplir toutes formalités légales que besoin sera.

En outre, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie des présentes ou de ses annexes, pour accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

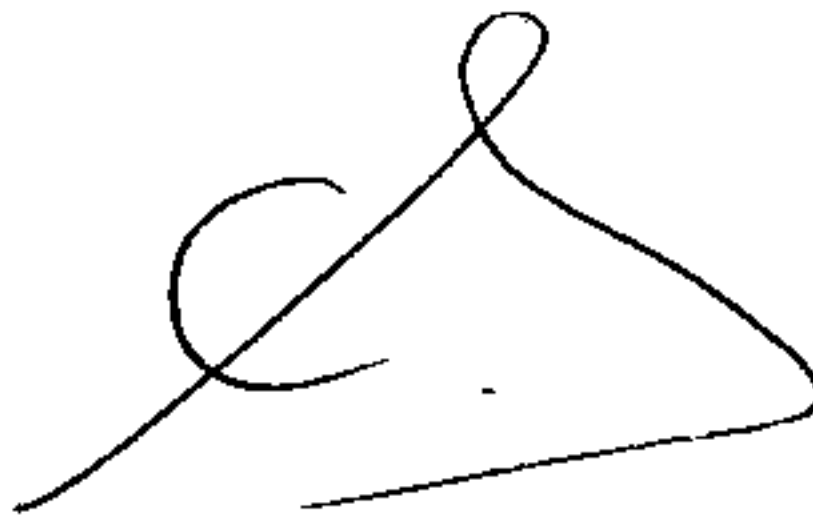
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les Administrateurs, ainsi que par Mademoiselle Martine Mouchet pour acceptation de ses fonctions de mandataire social.

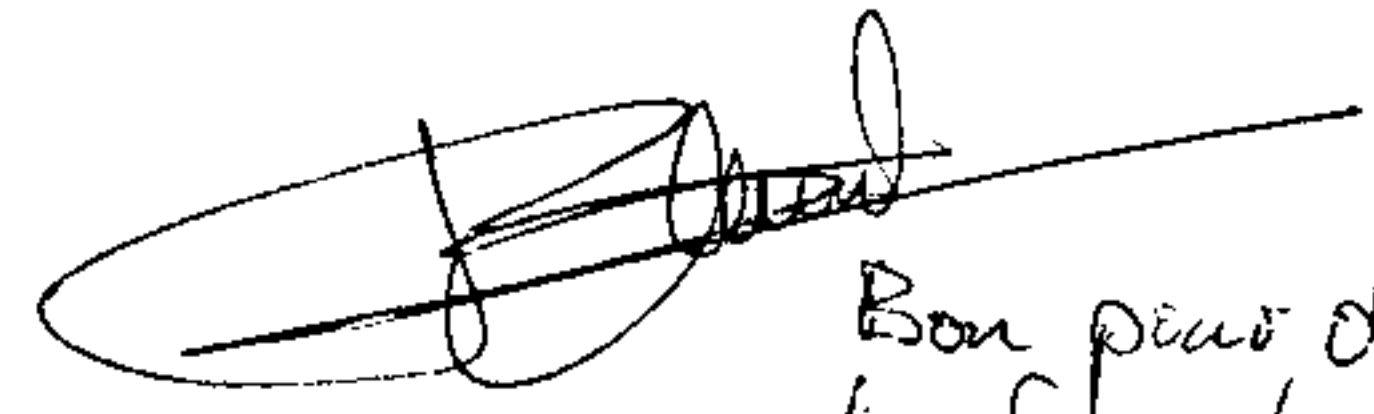
Mme Catherine BRUNET
La présidente



M. Christian DUBOS
Administrateur



M. Richard BRUNET
Administrateur



Bon pour démission
des fonctions
de DG

Mlle Martine MOUCHET

Bon pour acceptation
des fonctions de DG.

